



Forum intergouvernemental  
sur l'exploitation minière,  
les minéraux, les métaux et  
le développement durable (IGF)

# Évaluation du Cadre directif pour l'exploitation minière



[IGFMining.org](http://IGFMining.org)

[@IGFMining](https://twitter.com/IGFMining)

# QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION DU CADRE DIRECTIF POUR L'EXPLOITATION MINIÈRE (MPF) ?

Les évaluations du cadre directif pour l'exploitation minière sont réalisées par des équipes d'experts dirigées par le Secrétariat de l'IGF. Les évaluations sont axées sur la demande et se font avec le soutien et la participation du ministère chargé de l'exploitation minière du pays. Elles se divisent en deux phases principales : l'évaluation et le renforcement des capacités ciblées.

## PHASE 1: L'ÉVALUATION

Lors de cette première phase, l'équipe d'évaluation, en étroite collaboration avec ses homologues au gouvernement et grâce aux recherches en amont et sur le terrain, va employer les meilleures pratiques d'évaluation pour identifier les atouts, les faiblesses et les lacunes importantes dans les lois, les politiques et les règlements miniers existants dans le pays. Cela implique non seulement un examen complet des documents clés, mais aussi des consultations approfondies auprès des principaux acteurs du gouvernement, de la société civile et du secteur privé, ainsi que des visites sur les sites pour voir comment les lois et les politiques sont mises en œuvre et appliquées sur le terrain. Une fois que le rapport d'évaluation a été rédigé et validé par le gouvernement, il est publié et diffusé pour être utilisé par le gouvernement, la société civile et le secteur privé et par les membres de l'IGF dans l'optique d'un apprentissage mutuel.

## PHASE 2: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Une fois que l'équipe d'évaluation a identifié les points forts, les faiblesses et les lacunes dans les lois et les politiques existantes, la tâche qui suit consiste à renforcer les capacités ciblées. Dans cette deuxième phase, l'IGF amène un groupe de formateurs experts à la capitale pour rencontrer les principaux acteurs du gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Les séances se tiennent pendant une semaine et traitent des sujets et des domaines prioritaires pour le gouvernement. Ils se concentrent sur les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour faire face aux principales faiblesses et améliorer la gouvernance du secteur minier.



Le cadre directif pour l'exploitation minière définit des objectifs et des processus concrets en matière de bonne gouvernance dans les domaines suivants :



## **ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET LÉGISLATIF**

Un régime législatif mûr et moderne fournit des lignes de responsabilité claires pour les gouvernements et les entreprises et, en tant que tel, représente une base pour la bonne gouvernance et le développement durable dans tous les aspects de la vie sociale et économique. Un tel régime est-il en place ?



## **OPTIMISATION DES RETOMBÉES FINANCIÈRES**

Les taxes et les redevances tirées de l'exploration, du développement et de la production minière reflètent-elles pour la société la valeur des ressources extraites ? Sont-elles collectées et traitées de façon à soutenir le développement durable de la nation ?



## **OPTIMISATION DES RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES**

La conversion du capital naturel en capital humain constitue la plus grande promesse de résultats durables des activités minières. Comment les lois et les politiques existantes maximisent-elles la contribution au développement social et économique du secteur minier dans le pays hôte ?



## **GESTION ENVIRONNEMENTALE**

La gestion des ressources naturelles et des écosystèmes d'un pays est la responsabilité permanente de toute société qui cherche à devenir plus durable, et la responsabilité des entreprises qui souhaitent agir de façon responsable. Comment les écosystèmes et les ressources naturelles d'un pays - l'eau, le sol, l'air et la biodiversité du pays - sont-ils protégés et soutenus par la législation et les politiques existantes ?



## **TRANSITION POST-MINIÈRE**

Les exploitations minières sont-elles dans l'obligation de planifier les transitions environnementales, sociales et économiques pour la fermeture des mines ? Et cela a-t-il lieu tout au long du cycle de vie de la mine ?



## **EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE**

Comment la législation et les politiques existantes favorisent-elles l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pour que celle-ci maximise sa contribution au développement local, minimise son impact sur l'environnement et veille à ce que les droits, la santé et la sécurité des hommes, des femmes et des enfants soient protégés ?





# AVANTAGES DU PROCESSUS

Une évaluation MPF peut nourrir un processus existant de révision des lois et des politiques, ou donner l'impulsion nécessaire pour l'initier. À ce jour, six évaluations MPF - en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes - ont été achevées ou sont en cours. Tous ces pays ne sont pas en train de revoir activement leurs codes, interventions et politiques minières. Mais tous ont bénéficié d'un examen complet de leurs lois et de leurs politiques minières, d'une plus grande compréhension de la façon dont celles-ci se positionnent par rapport aux meilleures pratiques internationales, et des connaissances et des outils nécessaires pour améliorer la gouvernance minière et optimiser encore davantage la contribution de l'exploitation minière au développement durable. Nous espérons que les membres de l'IGF, avec le soutien du Secrétariat, pourront continuer à améliorer la contribution du secteur minier au développement durable.

**Pour plus d'informations,  
veuillez contacter  
Secretariat@IGFMining.org  
1100-220 Laurier Avenue W.**

Secrétariat hébergé par



Secrétariat financé par

